

Recadrer le combat pour les services publics en Europe

Avant propos	2
Etat des lieux	2
1.1 Un combat idéologique	2
1.1.1 Une opposition idéologique	2
1.1.2 Un rapport de force défavorable.....	3
1.1.3 Le principe de réalité.....	4
Quels services publics ?	5
1.2 Des frontières poreuses	5
1.3 Redéfinir les missions de service public	5
1.3.1 Des services publics méconnaissables	5
1.3.2 Reprendre la réflexion	6
Conclusion pour un débat.....	7
ANNEXE : Redéfinir un service public de l'énergie distribuée en réseau	8
Le cadre contextuel	8
1.4 L'énergie libéralisée	8
1.5 Des solutions diverses	8
1.6 Autres éléments de contexte.....	9
1.7 Redéfinir la fin et les moyens.....	10
1.7.1 Les techniques de production.....	10
1.7.2 La distribution	10
1.7.3 Une économie plus économe en énergie	10
Expression des besoins.....	11
1.8 Des exigences fondamentales.....	11
1.8.1 Principe de non - rivalité	11
1.8.2 Principe de non – excluabilité	11
1.8.3 Service aux entreprises	12
1.9 Des exigences nouvelles.....	12
1.10 Proposition de plan de travail.....	12
1.10.1 Définition d'un service public de l'énergie.....	12
1.10.2 Solutions à rejeter et alternatives	13
1.11 Mettre le public « dans le coup »	14
1.12 Contacts internationaux.....	14
1.13 Faire le point.....	14

Avant propos

*Il y a dans ce papier un parti - pris **délibéré** de considérer le service public sous l'angle de la prestation plutôt que celui de l'organisme support de cette prestation.*

Il est bien entendu légitime de défendre le secteur et les entreprises publiques, propriétés collective : les syndicats sont moteurs de cette défense dont nous sommes évidemment solidaires.

Notre rôle, en tant que groupe de réflexion est différent et complémentaire car le service public ne se limite pas aux prestations servies par les entreprises publiques ou les administrations. Il y a des pays qui, beaucoup plus que la France, pratiquent la délégation de service public auprès d'entreprises privées, la puissance publique en définissant les règles.

Par ailleurs, une politique européenne que nous ne sommes pas en situation d'empêcher (même si nous pouvons parfois en freiner le rythme) établit des règles libérales qui entraînent de plus en plus les SP dans le champ de la concurrence destructrice.

*Nous n'avons pas d'autre choix que de nous battre pour la **reconquête des services publics et d'abord dans l'esprit des citoyens** en rappelant les besoins qu'ils satisfont et que le marché n' offrira jamais.*

Doit-on pour cela défendre les services publics dans le cadre de la fonction publique ? Dans certains cas, oui, quand elle existe encore et dans ce cas la redéfinition de la mission ne sera que l'un des aspects d'un combat contre la dénaturation du SP prélude à sa disparition.

Dans d'autre cas, ce combat là a déjà été perdu, parfois depuis des années. C'est le cas du service public de la distribution d'énergie qui fera l'objet de notre analyse : Il faut alors s'organiser pour défendre les exigences universelles encore existantes et imposer au marché une conception de service public qui redonne au client sa qualité d'usager .

Autre avantage : Dans la nécessaire coordination avec nos amis européens pour lesquels le service public n'est pas culturellement attaché à une notion d'entreprise publique, séparer les deux problématiques ne peut que faciliter la convergence des approches.

Etat des lieux

1.1 Un combat idéologique

1.1.1 Une opposition idéologique

Les services publics sont l'une des cibles préférées des attaques libérales :

Sur le plan idéologique, la notion de service public¹, est en contradiction avec la philosophie libérale qui veut que l'équilibre concurrentiel soit optimal ou en d'autres termes que la liberté individuelle de chacun doive être équilibrée et contenue exclusivement par la liberté individuelle de chacun de ses voisins.

Cette conception est évidemment contredite par les simples évidences de la vie en société : Sans une mise en commun et une appropriation collective de briques de base dans l'infrastructure sociétale, il n'y aurait tout simplement pas de société organisée.

¹ Au sens que lui donnait Tocqueville : Un contre-pouvoir indépendant limitant le pouvoir du marché

Aussi la société libérale, y compris dans ses expressions les plus extrémistes ne nie-t-elle pas les notions d'ordre et de règles : Simplement, et bien qu'elle se réclame évidemment de la démocratie², elle ne considère pas que cet ordre et ces règles doivent être définis par les citoyens ni même par les états : Les plus durs ne reconnaissent même pas la légitimité de l'état ni même son utilité³.

Les libéraux de l'école de Chicago sont plus prudents, au moins dans leur expression. En 1962, dans « capitalisme et liberté », Milton Friedman écrivait : « *L'existence d'un marché libre n'élimine évidemment pas le besoin d'un gouvernement. Au contraire, ce dernier est essentiel, et comme forum ou sont fixées les règles du jeu et comme arbitre qui interprète et fait appliquer ces règles* ». Pour Milton Friedman et ses amis, l'utilité de l'état est d'encadrer la vie citoyenne dans le respect des exigences du système économique et de ses représentants.

Les sociaux- libéraux européens ne vont pas jusqu'à recommander la prise en main par le marché de toutes les tâches étatiques d'administration et de justice comme le font les anarcho capitalistes mais ils ont néanmoins largement participé à la mise en place du marché libre et de la concurrence au centre de toutes les législations. Cette Europe libérale, nous la voyons concrètement œuvrer à la libéralisation des services publics l'un après l'autre dans le cadre du marché.

1.1.2 Un rapport de force défavorable

L'éclatement du système de Bretton-Woods en 1973 faisait entrer les relations économiques dans le système des changes flottants tandis qu'à travers le Gatt puis l'OMC et dans de nombreux accords bilatéraux les barrières tarifaires et administratives tombaient une à une.

Cette évolution d'un marché financier mondial désormais sans frontières, a permis l'entrisme des conglomérats financiers et du lobbying transnational dans les économies nationales et européennes.

A partir des années 80, la mise en œuvre accélérée de l'objectif de marché unique a amené un alignement des politiques nationales sur un ensemble de directives et de traités conformes. Le dernier avatar en est le traité de Lisbonne, en cours de ratification. Dans un espace marchand européen élargi et sans frontières, la finance internationale est maîtresse du jeu. Grâce à cet arsenal législatif⁴, le service public non soumis au marché est devenu dérogoire sinon quasiment hors la loi en Europe.

Rien jusque là ne semble pouvoir s'opposer à la régression de l'organisation sociale et des services publics qui s'installe dans les pays les plus industrialisés de la vieille Europe, consacrant un alignement vers la situation sociale des européens les plus mal lotis.

Au-delà d'une pétition de principe indispensable mais rarement déterminante, le combat d'opposition des ONG européennes n'a guère freiné jusqu'à présent l'ardeur de la machine à

² Une démocratie du consensus dans une conception de la liberté individuelle qui conduit à la loi du plus fort.

³ Voir entre autres description de cette idéologie extrême l'ouvrage de Pierre Lemieux, Professeur associé de l'université de Québec, initialement édité en 1988 dans la collection « que sais-je ? » n° 2406 désormais réédité dans l'édition 2005 sous forme électronique à l'adresse

http://classiques.uqac.ca/contemporains/lemieux_pierre/anarcho_capitalisme/anarcho_capitalisme.pdf

⁴ sans oublier la directive sur les services, orgueil de M Bolkestein, finalement votée par le PE après quelques modifications cosmétiques.

libéraliser bruxelloise qui s'appuie sur un consensus explicite des appareils libéraux de droite comme de gauche majoritaires dans les 27 états de l'UE.

Sauf cas particulier⁵, il n'existe pas encore d'opinion publique européenne mobilisable pour des actions collectives d'opposition.

Au niveau national, une mobilisation importante peut s'envisager quand les décisions prises beaucoup plus haut viennent impacter la vie des citoyens : La ligne de résistance possible passe par la pression sur les élus nationaux et l'action collective pour défendre à Bruxelles comme à Strasbourg des revendications de services publics répondant à l'intérêt public et non aux intérêts privés.

C'est essentiellement dans la coordination européenne d'actions nationales que réside pour le moment la meilleure perspective de défense des services publics, à condition que nous arrivions à fédérer la revendication à travers la diversité des acquis historiques et des cultures.

1.1.3 Le principe de réalité

Au-delà du conflit idéologique un peu théorique pour la plupart des citoyens, il y a, précisément, l'organisation de la société dans laquelle nous vivons, dans une Europe de 450 millions d'habitants.

La bataille sera perdue d'avance si elle ne s'appuie pas sur une mobilisation importante des opinions publiques et du corps social. Ce dernier, il faut bien en convenir voit souvent passer le train des contre-réformes sans que cela suscite de réactions déterminantes.

Ce n'est pas faute d'une activité militante soutenue à laquelle les media dominants ne font que très peu justice : Le collectif qui a travaillé dans le groupe « marché électrique a fait un travail d'analyse et de propositions solide. Ailleurs, la très impressionnante campagne « hors AGCS », la mobilisation du « Comité de Gueret », les innombrables comités de défense des services publics existant dans pratiquement tous les départements français ne sauraient être considérés comme des quantités négligeables, pas plus que les les FS et les réseaux dédiés à la défense des SP qui s'y sont organisés. Il y a des initiatives syndicales et collectives importantes dans la plupart des services sociaux ou de santé.

Le problème est, au sens propre du terme, **de re-populariser**⁶ la notion de service public : Nous devons le faire au sein de populations démobilisées par la situation sociale et matraquée par une propagande financée sans modération par l'argent du capital.

*Il est une question que, sans doute nous ne nous posons pas assez, sans doute parce qu'elle n'est pas vraiment nécessaire à notre motivation personnelle qui repose sur bien d'autres éléments du combat anti-libéral : **Quels services publics et pourquoi faire ?***

⁵ Il y a certes eu déjà des mouvements européens organisés d'ampleur qu'il ne s'agit pas de minimiser : La lutte contre la directive Bolkestein en est un exemple, et les manifestations de Bruxelles et surtout de Strasbourg n'ont pas été sans effet sur l'évolution du texte, mais on ne saurait dire pour autant que la victoire a été déterminante : La libéralisation des services reste une réalité quotidienne et l'agenda de Lisbonne plus que jamais d'actualité.

⁶ Au sens de rendre populaire à nouveau.

La question vaut pourtant d'être posée : Certains services publics trouvent leurs racines au XIX^e siècle, parfois avant, d'autres se sont développés depuis la libération, en application du programme du CNR. Tous ont évidemment évolués, tout comme la société mais pas toujours en synchronisme avec ses besoins.

De nouveaux besoins sont apparus dans une société de plus en plus urbanisée, marquée par des comportements individuels nouveaux⁷ : Sont-ils pris en charge ?

Se poser la question, et la faire se poser au public, c'est aussi réagir contre une propagande explicite qui utilise toutes les failles du service public pour en démontrer l'inanité.

Il s'agit moins de défendre **le service public** dans toutes ses imperfections réelles ou supposées que de re-proposer **un service au public** comme un moyen de vivre mieux pour chaque citoyen.

Quels services publics ?

1.2 Des frontières poreuses

Le service public s'applique aujourd'hui dans un environnement libéral.

La mission de service public voit son cahier des charges détourné par des politiques au service d'intérêts privés. Cette évolution conduit à appliquer les règles et méthodes du secteur privé au service public.

On supprime les lignes de chemin de fer pas assez fréquentées, on ferme des bureaux de poste dans les villages, la sécurité sociale dérembourse et les hôpitaux se dégradent. Avant même que la privatisation ne vienne pour accomplir son œuvre de prédation, le service public est devenu méconnaissable pour l'utilisateur.

Il est temps alors pour les hérauts du libéralisme d'emboucher les trompettes de la renommée et de mobiliser les media pour souligner la dégradation des services publics et l'urgence qu'il y a à les moderniser ... en les privatisant.

Quand à nous, défenseurs du service public, quel service défendons-nous ? Celui qu'il était quand on l'a créé ? Celui qu'il est devenu ? celui qu'il devrait être ? celui que voudraient les citoyens si on leur demandait leur avis ?

1.3 Redéfinir les missions de service public

1.3.1 Des services publics méconnaissables

Nous sommes actuellement dans la situation de vouloir défendre des services publics qui n'existent plus en s'appuyant sur des modèles qui parfois sont devenus de contre-modèles.

La confusion entre le service (la prestation) et l'opérateur du service (l'établissement) n'ajoute rien à la clarté. La prestation elle-même a parfois déjà été tant dénaturée qu'en

⁷ Les exemples sont nombreux : Aides à la personne, assistance de vie au 3^{ème} age, lutte organisée contre l'illettrisme des adultes et des ados, animation et socialisation des quartiers, ...

défendre l'existence devient franchement contre-productif devant des usagers qu'elle ne peut plus satisfaire.

Défendre le service public de l'électricité en France doit-il revenir à défendre la transnationale EDF tueuse de service public au Brésil qui pratique annuellement en France 13000 coupures d'électricité pour des familles en cessation de paiement ? Mener une campagne écolo et anti-nucléaire doit-il conduire à nier la nécessité de défendre les tarifs réglementés publics pour les usagers les plus défavorisés ? Ce ne sont que des exemples, on pourrait les multiplier.

1.3.2 Reprendre la réflexion

Il y a urgence à reprendre la réflexion qui fut celle des membres de la CNR, de réécrire et de défendre un nouveau « programme du 20 mars 1944 » comme avait su le faire le Conseil National de la Résistance.

Nous ne sommes plus en guerre, mais 7% de la population active européenne en situation de pauvreté et selon Emmaüs entre 1 et 2 millions d'enfants vivant en dessous du seuil de pauvreté rien qu'en France, c'est un état de guerre sociale. L'enjeu est bien de défendre une revendication de services publics et d'entraide dans l'Europe d'aujourd'hui.

- Cette réflexion doit se mener sur un front militant aussi large que possible : Non seulement parce que l'Union fait la force, mais aussi parce que le champ social est si vaste que nous avons besoin d'un éventail de compétences qu'aucune association à elle seule ne peut prétendre réunir.
- Elle doit être Européenne : L'intégration de 27 pays dans une union économique, aussi peu sociale qu'elle soit, génère des besoins et des exigences citoyennes qui sont celles du service public. De plus, et ce n'est pas le moins important, la loi du marché doit être combattue là où elle n'a rien à faire. C'est un combat incontournable sauf à enterrer définitivement l'organisation collective et non marchande là où les citoyens en disposent encore, et définitivement en priver ceux qui n'y ont pas encore accès.
- Réflexion européenne ne signifie pas une usine à gaz impliquant un travail en commun continu et de nombreuses rencontres européennes. L'idéal serait une synchronisation au niveau des FSE, avec un maximum d'équipes nationales s'intéressant au même problème et une information en réseau.
- Elle doit être sectorielle et dédiée : Nous parlons de services publics, au pluriel, et de prestations de services publics répondant à des besoins humains, sociaux ou économiques dédiés : Les spécifications seront différentes dans le service de l'énergie et dans celui de la santé, sinon le même souci de satisfaire d'abord, voire exclusivement le besoin de l'utilisateur, mais on trouvera plus de convergences justifiant des réflexions communes entre certains services qu'entre d'autres.
- Elle doit prendre en compte le contexte tel qu'il est comme le point de départ : Prenons comme exemple concret le service public de l'énergie en réseau. Que cela nous plaise ou non, nous partons d'un réseau électrique européen avec des acteurs pour l'essentiel privatisés, sur un marché libéralisé où la concurrence se met en place. Ce contexte ne doit pas nous empêcher de nous battre pour de véritables exigences de service public s'imposant aux producteurs et distributeurs, comme la continuité de service 24h/24 ou des tarifs réglementés⁸ ou encore la fourniture d'un service

⁸ Nous verrons que le concept ne se limite pas au tarif unique mutualisé

minimum à tous sans conditions, ou toute autre exigence universelle à définir : de l'adhésion du public à la demande dépendra les chances de gagner.

- *Il faut désormais prendre en compte des contraintes écologiques, les politiques énergétiques, les énergies renouvelables, la gestion des déchets, l'aménagement du territoire, les progrès de la misère dans le monde et pas mal d'autres éléments d'organisation publique ou de besoins socio-économiques liés à l'industrialisation, l'urbanisation et, last but not least, les migrations et la mondialisation. Pour éviter que de nombreux débats ne se télescopent, il sera nécessaire de définir des champs multiples de réflexion.*
- Enfin - c'est peut-être le plus important – notre réflexion doit être non partisane au sein du groupe. Ce qui va conditionner son efficacité, ce ne sera pas la victoire de telle ou telle école de pensée sur telle autre, par l'habileté scripturale ou l'habileté épistolaire des plus talentueux d'entre nous, parce qu'il ne va pas s'agir de nous convaincre mutuellement mais de mutualiser nos arguments pour bâtir une défense solide de l'idée et de la pratique du service public.

Ceci suppose une difficulté car évidemment nous ne serons pas toujours tous d'accord, en tous cas au même moment. Pour éviter qu'une opposition entre deux personnes ou groupes ne se traduise, comme souvent sur nos listes, par des échanges interminables qui remplissent nos boîtes aux lettres et bloquent tous les autres aspects du débat, il y a une solution expérimentée avec succès dans un autre contexte et qui suppose seulement que chacun soit d'accord pour l'appliquer⁹.

Conclusion pour un débat

Nous pourrions résumer cette réflexion par une formule dans laquelle la provocation est délibérée :

« Les services publics sont mourants, vivent les services publics ! »

Depuis de nombreuses années, les services publics sont dans le collimateur des acteurs du marché, comme des freins au développement du « libre commerce » nonobstant toute notion de justice sociale, et d'intérêt général : La gestion libérale les dénature avant de les brader au marché.

Les services publics financés par l'argent public ou les cotisations sociales représentent encore, en ce début 2008 et en France, 30% du PIB¹⁰. Les citoyens en bénéficient comme un complément de leur pouvoir d'achat, au bénéfice des plus pauvres quand il s'agit de services sociaux, au bénéfice du plus grand nombre quand il s'agit de services d'intérêt général. Une propagande adverse habile tend à présenter ces services comme une charge pour les citoyens.

Sauvegarder cet espace de biens communs est l'objectif. Le principe de réalité commande de réactualiser cet objectif, de redéfinir la revendication, d'ajuster les stratégies au contexte actuel en donnant priorité au débat sur la finalité pour une remobilisation citoyenne .

Nous aurons alors une revendication à proposer, crédibilisée par des solutions possibles.

-0-0-0-0-0-0-

⁹ Lorsqu'un débat contradictoire démarre et qu'après un aller-retour il n'y a pas de consensus en vue, les protagonistes décrochent de la liste et poursuivent leur discussion en tête à tête. Si le désaccord est irréductible, ils se mettent d'accord pour présenter ensemble sur la liste une synthèse courte, en deux parties, résumant les deux solutions. et le groupe tranche ou va mener de front les deux réflexions pour conclure plus tard.

¹⁰ Chiffre donné par M Fillon, premier ministre, dans un discours en Novembre 2007

ANNEXE : Redéfinir un service public de l'énergie distribuée en réseau

Le cadre contextuel

1.4 L'énergie libéralisée

Depuis le 19 décembre 1996 et la directive européenne 96/92/CE, le service de distribution (électricité et gaz) est en cours de libéralisation avec concurrence des producteurs sur un marché libre, un réseau dont la finalité n'est plus d'assurer la fourniture 24h/24 à l'utilisateur mais de servir de support à toutes les concurrences et des ex-usagers devenus clients sur une base de marketing.

Depuis le 1^{er} Juillet 2007, pour ce qui concerne la France, cette phase est achevée au plan réglementaire, avec l'ouverture du marché des particuliers à la concurrence.

Provisoirement, cette ouverture n'a pas mis fin à la mission de service public dévolue à EDF, sur le plan social par la loi du 29/7/92¹¹ et plus directement sur la fourniture d'électricité par la loi du 10 février 2000. Les tarifs réglementés encore tolérés sont seulement incompatibles avec un marché libre : Cette « anomalie » ne devrait pas se prolonger au-delà de 2010. Plusieurs Etats de l'UE ainsi que les lobbies bruxellois et la commission exercent une forte pression sur le gouvernement français et EDF pour y renoncer.

Actuellement, l'ouverture à la concurrence est boudée par les usagers, aussi le 12 décembre dernier, dans le cadre de l'examen du projet de loi sur les tarifs du gaz et de l'électricité, l'assemblée nationale a-t-elle décidé d'autoriser le retour possible aux tarifs réglementés EDF jusqu'en 2010. Cette proposition dont le but avoué est d'appâter les candidats à la concurrence sans risque immédiat amènera sans doute d'ici peu une nouvelle réaction de la commission. Cette dernière a créé récemment un GHN¹², groupe « de haut niveau » dont les objectifs affichés (compétitivité, énergie et environnement) cachent mal les objectifs réels pro-libéraux : Y participent pour la France le président du groupe Lafarge, l'ancien patron du MEDEF et la présidente d'AREVA, entre autres.

1.5 Des solutions diverses

Il faut distinguer les notions de privatisation et de libéralisation : La première implique la propriété privée des moyens de production et de distribution éventuellement à disposition de l'autorité publique dans le cadre d'une délégation de SP, la seconde implique la mise en concurrence de plusieurs opérateurs sur un même marché ouvert aux usagers.

Il peut y avoir une cohabitation public/privé comme par exemple en France dans le domaine hospitalier dans la mesure où c'est l'autorité publique qui définit et contrôle les règles¹³.

¹¹ selon la loi n°92-722- du 29-07-92 portant adaptation de la loi n°88-1088 du 1-12-88 Art. 43-5. - "Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières du fait d'une situation de précarité a droit à une aide de la collectivité pour accéder ou préserver son accès à une fourniture d'eau et d'énergie "

¹² Voir <http://www.actu-environnement.com/ae/news/1577.php4>

¹³ C'est malheureusement loin d'être idéalement le cas actuellement

La libéralisation, elle, implique une totale liberté dans la concurrence entre acteurs publics ou privés porteurs d'une offre similaire, sans intervention de l'autorité publique, à l'exception éventuellement d'obligations de service universel¹⁴. Dans ce contexte, l'utilisateur devient consommateur et l'objet du service un bien de consommation.

Au chapitre public-privé, si l'on veut bien oublier une petite production privée au côté des grands monopoles, dans la phase actuelle, on observe encore, dans le cadre la libéralisation en cours les situations suivantes¹⁵ :

- En Grande Bretagne, seules les unités de production nucléaire sont restées dans le secteur public après le passage de Mme Thatcher au pouvoir. 3 réseaux indépendants se partagent la distribution d'électricité.
- En Autriche, les deux entreprises fédérales nationales ont été partiellement privatisées avec l'intention non dissimulée de faire descendre la part de l'état en dessous de 51% des participations. 2 réseaux indépendants distribuent le courant en Autriche et basse Autriche.
- En Allemagne, au côté de quelque 900 petits producteurs locaux ou régionaux, 8 grandes entreprises de production se partagent l'essentiel de la fourniture d'électricité dans les länders et pour l'essentiel gèrent ensemble le réseau.
- En Italie, une seule compagnie nationale : Enel, transformé récemment en société par action est en route vers la privatisation . Le pays déficitaire en énergie est importateur pour 17% de sa production.
- En France, EDF, société nationale, EPIC jusqu'en 2004 est devenue société anonyme : bien qu'encore majoritairement possédée par l'Etat français : elle est dans une spirale de privatisation complète. Depuis 2000, l'état propriétaire a revendu 19 centrales hydroélectriques à la Compagnie Nationale du Rhone (CNR) société anonyme créée pour la circonstance et pour artificiellement créer une concurrence crédible sur le réseau français face au quasi monopole EDF. Electrabel (Italie) détient 49,97% de ses actions, la caisse des dépôts 33% le reste est dispersé entre diverses collectivités locales.

Dans le domaine de la libéralisation, tous les pays de l'UE, chacun à son rythme, ouvrent leur marché à la concurrence et d'ailleurs n'ont plus le choix, l'ayant décidé en commun à Bruxelles. Actuellement, seule la Grande Bretagne a ouvert complètement son marché avec quatre réseaux de transporteurs indépendants dont trois en Irlande du Nord et en Ecosse et quinze distributeurs détenus par sept gros producteurs européens (RWE, E.ON, ...). Ce système qui par ailleurs n'assure pas une grande sécurité d'alimentation 24h/24 fonctionne néanmoins nous dit-on relativement bien grâce au pétrole de la mer du Nord assurant au Royaume Uni des réserves de régulation que le marché habituellement n'assure pas.

1.6 Autres éléments de contexte

Les travaux du GIEC et de très nombreux experts indépendants ont mis en évidence des problèmes dont on voit mal comment ils pourraient être résolus par la main invisible et aveugle des marchés, sans volonté politique sur d'autres bases que celle du profit.

¹⁴ souvent inapplicables quand le prestataire échappe à l'autorité publique, cas général des entreprises dont le siège est off shore.

¹⁵ Plus de détails sur <http://www.juripole.fr/CEU/GERSE/Cahiers1/Charpentier.html> et également dans plusieurs documentations de l'AITEC.

Sur le plan de l'énergie, de très nombreuses implications se poseront et se posent déjà en termes de service public et d'exigences à caractère écologique, économique et social. Elles devront être prises en compte.

1.7 Redéfinir la fin et les moyens

1.7.1 Les techniques de production

La production d'énergie, les sources renouvelables et les sources polluantes ne sont pas directement dans le débat : néanmoins, c'est devenu une question centrale dans la mesure ou ayant défini la fin nous devons avoir aussi des exigences sur les moyens.

Il y a nécessité de relancer en parallèle la réflexion sur le renouvelable et sur le nucléaire, sans le faire interférer avec le débat sur les services publics : Les choix techniques d'aujourd'hui ne doivent pas influencer notre analyse sur les besoins. Néanmoins, au final, parmi plusieurs solutions possibles pour assurer un service public de distribution électrique, il faudra évidemment prendre position sur certains moyens.

1.7.2 La distribution

Depuis la fin de la dernière guerre, les sociétés européennes se sont fortement urbanisées, et les progrès techniques autant que la vie en immeubles collectifs ont fait que l'énergie à domicile est devenue pratiquement aussi indispensable à la vie, pour l'éclairage, le chauffage, l'hygiène et la communication que l'eau elle-même. Jusqu'à ces dernières années, la distribution en réseau était pratiquement la seule solution possible dans les zones urbaines et de loin la plus pratique dans les campagnes. Elle restera sans doute longtemps la solution la plus développée, même si, techniquement, le développement des techniques de captation des énergies renouvelables permet d'envisager des solutions plus individuelles, au moins en complément.

Ce sujet n'entre pas non plus dans les objectifs centraux d'une réflexion sur le service public de fourniture de l'électricité : Il est plutôt lié aux aspects de régulation et notamment aux problèmes posés par l'instabilité de la production éolienne quand elle est réalisée dans les grandes centrales éoliennes multi gigawatt à l'allemande¹⁶

Par contre, les attendus et conclusions de ces débats en cours seront à prendre en compte dans nos conclusions.

1.7.3 Une économie plus économe en énergie

Suivant le principe bien connu de l'entropie, toute dépense d'énergie finira par se dégrader en chaleur et participer au réchauffement de la planète, un déséquilibre qui ne peut se rééquilibrer que par les échanges radiatifs de la terre avec l'univers, eux-mêmes contrariés par la production intensive de gaz à effets de serre liée pour une grande part à l'activité humaine et industrielle.

¹⁶ qui séduisent plus les porteurs de capitaux compte tenu de la dimension de l'investissement et du retour attendu.

Ainsi allons nous croiser dans notre débat sur le service public de l'énergie des idées, des principes et des exigences d'autres débats sur le développement « durable », la « décroissance », l'empreinte écologique des activités humaines.

Ces débats déjà en cours dans d'autres groupes de travail se perpétuent par eux-mêmes et n'ont pas besoin de la réflexion complémentaire du groupe « marché électrique »¹⁷. Par contre, il faudra prendre en compte leurs conclusions, car ces conclusions orienteront de nouvelles exigences de services publics pour une vie en société différente liée à la relocalisation, au réaménagement des transports urbains, à l'aménagement de l'habitat, etc. ..., etc. ...

Expression des besoins

1.8 Des exigences fondamentales

Les services publics sont classiquement définis comme biens collectifs possédant deux caractéristiques principales : non-rivalité et non-excluabilité¹⁸.

En d'autres termes, un service public est à disposition de tout le monde et personne ne peut en être exclu.

1.8.1 Principe de non - rivalité

Ce principe repose sur deux exigences :

- Son accès doit être ouvert à tous, d'une façon non discriminatoire
- Le service doit être disponible en « quantité » suffisante (définie suivant sa nature) pour que l'accès de l'un n'en prive pas l'autre.

En terme de distribution en réseau notamment électrique, cela signifie disponibilité 24h/24 et en l'absence de possibilité de stockage une capacité de production suffisante et modulable en fonction de la demande, avec des réserves de régulation pour éviter « l'engorgement »¹⁹ qui, dans le contexte, se traduirait par une coupure de courant pour l'utilisateur. Contrairement au fonctionnement des réseaux libéralisés, le réseau électrique français a assuré dans le cadre de sa gestion autonome plus d'un demi-siècle de fonctionnement pratiquement sans coupures sauf cas de force majeure très exceptionnels.

1.8.2 Principe de non – excluabilité

Ce principe pose l'exigence de mettre le prix du service en adéquation avec les possibilités financières de l'utilisateur (à chacun selon ses besoins et non ses moyens). Sa garantie s'inscrit dans le cadre de la constitution française²⁰ qui parle de moyens minimum d'existence garantis à tous.

Il faut évidemment bien définir les critères du besoin :

D'une façon générale, il s'agira toujours du besoin minimum en électricité ou en gaz ou autre combustible nécessaires pour s'éclairer, se chauffer, assurer l'hygiène, etc. .. , le niveau quantitatif de ce besoins dépendant du lieu, du climat, du type d'appartement, de la situation

¹⁷ Qu'il va falloir renommer : le concours est ouvert.

¹⁸ Une définition plus complète est donnée par wikipedia via http://fr.wikipedia.org/wiki/Bien_public#bien_public_et_service_public

Elle est généralement acceptée par tous, partisans ou adversaires des SP et notamment reprise par Pierre Lemieux, (voir note 2) .

¹⁹ Ibid

²⁰ aux points 10 et 11 du préambule de la constitution de 1946 rappelé dans le préambule de la constitution de 1958 <http://www.droitsenfant.com/constitution.htm>

familiale etc. ... Entreront en ligne de compte d'autres éléments politiques et administratifs : Normes de construction, obligations des propriétaires, réhabilitation des logements anciens, etc. ... liste non limitative à introduire dans le débat.

Le fonctionnement dans le cadre du TPN²¹ ou du SME ou encore du SM²² prévus par la loi actuellement sont qu'une réponse très imparfaite à ce besoin. Ils ont le mérite d'exister. Il n'est pas sur que les dispositions actuelles résistent à la libéralisation en cours.

1.8.3 Service aux entreprises

- C'est l'alimentation en énergie des activités économiques, service d'intérêt général plutôt que d'ordre public, mais que l'autorité publique doit évidemment garantir sur le territoire. Les deux principes de non-rivalité et de non-excluabilité se confondent avec le principe de non discrimination d'un service public à l'égard des entreprises, dans le cas d'un monopole public de distribution comme dans un cadre concurrentiel.

1.9 Des exigences nouvelles

Elles sont liées à la situation sur le plan écologique.

Des besoins contradictoires s'expriment dans un cadre de mondialisation et de marchandisation rampante ou galopante et par exemple :

- Un besoin croissant d'énergie, pour une population de bientôt 8 milliards d'âmes, dont plus de la moitié ne bénéficie pas encore de ce que l'on considère chez nous comme le minimum vital, en dessous du seuil de pauvreté.
- La nécessité de contrôler cette débauche énergétique au vu des dégâts qu'elle provoque sur notre environnement vital.
- Le constat que les ressources primaires notamment en matière énergétique ne sont pas inépuisables, qu'elles sont très inégalement réparties sur la planète et que leur exploitation et leur contrôle sont des enjeux politiques de plus en plus dangereux à manipuler à la mesure du risque de raréfaction.

1.10 Proposition de plan de travail

Une fois « stabilisé » le groupe de travail héritier du groupe « marché électrique », ce

1.10.1 Définition d'un service public de l'énergie

Il s'agit de mettre tout ce qui précède en débat, de redéfinir le besoin en tenant compte, me semble-t-il, de multiples points de vue à regrouper dans des politiques nationales coordonnées :

- *Le point de vue de l'utilisateur sur le besoin minimum à assurer par la collectivité*
- *Le point de vue de l'intérêt général pour une distribution harmonieuse, dans les zones rurales et les grandes concentrations urbaines*

²¹ TPN tarif de première nécessité : Tarif réduit pour des abonnements n'excédant pas 9 KW

²² SME service minimum énergie, SM service maintien : respectivement 3 KW et 1 KW max fournis en cas de rupture de paiement et urgence sociale reconnue

- *Le point de vue aménagement du territoire avec la lutte contre le désenclavement, les solidarités trans-territoriales et un réseau maillé dont chaque maille doit être auto-équilibrée en production-consommation.*
- *La prise en compte d'une politique normative en matière d'économie d'énergie (lutte contre les gaspillages, diminution des consommations, ...)*
- Etc ...

1.10.2 Solutions à rejeter et alternatives

Une fois définis les besoins, reste à les satisfaire, en partant des situations existantes avec bien sur une politique les faisant évoluer dans le sens des besoins.

Ainsi : La situation de monopole d'EDF n'a pas empêché l'entreprise d'évoluer vers des comportements de prédateur sur le marché international et sa mission de service public d'en être affectée. Dans un marché concurrentiel, comment rétablir l'autorité de l'état sur des contraintes de service public qui s'imposent à tous les acteurs économiques du secteur.

*Un choix français a été fait dans les années 60 pour le nucléaire. Convenablement informée, l'opinion publique française est plutôt hostile à cette solution qui, pour autant, assure quand même 80% de la production électrique française. Comment sortir de cette situation sans amener à une rupture énergétique paralysante ? La solution doit être recherchée dans un autre débat qui se poursuit chez les écologistes et qui devrait déboucher sur la proposition d'une politique liée à l'aménagement du territoire, conduisant par exemple (ce n'est qu'un exemple insuffisant !) à renoncer au chauffage électrique²³ partout où on peut le remplacer par des transferts directs de chaleur radiatifs ou conductifs sans production de CO₂, toute solution étant nécessairement progressive et s'appuyant sur des politiques à long terme **et sur des structures publiques pérennes.***

La réduction de la consommation passe-t-elle, comme le soutiennent certains écologistes, par l'enchérissement du coût de l'énergie ? Ce serait délibérément sacrifier tous ceux qui ont besoin d'un minimum d'énergie pour vivre et n'auraient plus les moyens de se la payer. Une fois défini ce besoin de consommation minimum, c'est un dispositif de service public qui devra obliger la production – désormais privée et concurrentielle – à fournir ce service minimum à un prix convenu qui pourrait être récupéré sur une surtaxe progressive imposée sur des tarifs libres à l'adresse des sur-consommateurs.

La concurrence, c'est entendu, est désormais l'alpha et l'oméga d'une politique de distribution de l'énergie sur un modèle marchand dans lequel le rapport producteur - consommateur conduit à rechercher la consommation maximum, ce qui est évidemment en contradiction avec les conclusions du GIEC. Quel dispositif d'ordre public, à imposer aux autorités de Bruxelles et à maintenir dans la revendication, permettra de limiter cet effet déviant de la concurrence ? Une politique de semi-prohibition comme sur le tabac ou l'alcool ? (consommer de l'électricité nuit à la santé de la planète ...) Un blocage des compteurs quand la consommation dépasse N fois la consommation max autorisée par foyer ?

²³ L'une des solutions les plus coûteuses du point de vue du gaspillage des ressources puisqu'il faut dépenser beaucoup d'énergie, le plus souvent thermique, pour fabriquer avec un rendement épouvantable et transporter avec pertes de l'électricité que l'on retransformera ... en chaleur !

Comme en Californie, l'électricité devenant une marchandise comme une autre, sa raréfaction en augmente le prix. Dans ce système de marché, le « passager clandestin » n'est plus le citoyen qui bénéficierait indûment d'un avantage offert par la collectivité mais le producteur qui bénéficie indûment de l'avantage d'influencer le marché par sa production. Quelle disposition d'ordre public, quelle « police publique des marchés » doit-on revendiquer pour lutter contre ce type de « passager clandestin » ?

Le champ est large et les exemples innombrables de dispositifs de protection à mettre en place pour préserver le service public dans un domaine impudemment jeté au marché par des politiques complices qui ne détiennent pourtant leur pouvoir que par délégation ...des usagers citoyens.

1.11 Mettre le public « dans le coup »

Ceux qui sont en permanence mobilisés sur l'évènement –ils sont quelques-uns très efficaces sur nos listes - pourraient continuer à suivre les évènements de la libéralisation en cours et, en utilisant les moyens à notre disposition (dont Internet) nous donner l'opportunité d'interpeler directement les usagers sur le service public qu'ils voudraient, en démontant systématiquement les pubs d'EDF de poweo ou d'Electrabel ou encore de GEG tous plus écolos les uns que les autres.

1.12 Contacts internationaux

C'est un peu court pour le FSM en Janvier, mais il serait bon de proposer au CA Attac d'avoir un correspondant international DU GROUPE qui pourrait participer au FSE et aux rencontres des Attac d'Europe .

1.13 Faire le point

Nous pourrions prendre dès maintenant rendez-vous pour le mois de mai, pour faire le bilan du groupe avant les vacances d'été avec suffisamment de temps pour discuter ce bilan et décider de la suite à donner à la rentrée.

Ce serait formidable de pouvoir au 1^{er} juillet, jour anniversaire de la libéralisation de l'énergie grand public en France de pouvoir en faire un premier bilan avec des propositions ... par exemple à l'occasion d'une conférence de presse devant le siège du RTE !

0000000
0000
00
0